

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 5 avril 2019

### 2<sup>ème</sup> Commission

N° CP-2019-4-2-4

#### Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

#### Service consulté

Service Attractivité des Territoires

### SOUTIEN AUX ORGANISMES A VOCATION TOURISTIQUE

Résumé : Dans le cadre de la politique de soutien aux organismes à vocation touristique, il est proposé d'attribuer à l'association "Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite" un montant de 6 000 €, au titre de son fonctionnement 2019.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 29 mars 2019.

L'Association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite », créée à l'origine par les restaurateurs du Sundgau, met en valeur le produit phare du tourisme dans le Sundgau. Le label « Site Remarquable du Goût » lui a ainsi été décerné par le Conseil National des Arts Culinaires.

Ses missions sont les suivantes :

- promotion touristique du Sundgau,
- participation à divers salons (Salon Festivitas, Journées d'Octobre de Mulhouse...),
- participation à des manifestations.

Pour 2019, elle poursuit le programme d'actions suivant :

- valorisation de l'évènement « Les Carpailles » et réalisation de nouveaux outils de communication,
- poursuite de la mise en place de la signalétique touristique des Routes de la Carpe Frite.

Elle devrait également bénéficier d'un cofinancement du fonds européen LEADER d'un montant de 24 000 €.

A ce titre, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 de 6 000 € (identique à 2018) pour un budget prévisionnel de 48 500 € (joint en annexe).

Conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2019 et au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association « Le Sundgau - Routes de la Carpe Frite » pour son fonctionnement au titre de 2019. Cette subvention sera versée en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT